PUBLIÉ LE 02/08/2019 - MISE À JOUR LE 29/08/2023

# Nifédipine

## Spécialité(s) pharmaceutique(s)

**Nife-Par 5 mg/ml, solution buvable**
**Nifédipine Ratiopharm, 20 mg/ml solution buvable en gouttes**

## Substance active

Nifédipine

## Laboratoire

Laboratorio Reig Jofre - Ratiopharm Gmbh

## AMM

## Documents de référence dans le cadre de l’AMM

## Indication(s) dans ce cadre

## Documents de référence dans ce cadre

## Suivi des patients

Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

**Autorisation d'accès compassionnel (AAC)**

**Nife-Par 5 mg/ml, solution buvable**
**Nifédipine Ratiopharm, 20 mg/ml solution buvable en gouttes**

Critères d'octroi

- Hypertension artérielle
- Ou Insuffisance cardiaque
- Ou Syndrome de Raynaud
- Chez les patients qui ne peuvent pas avaler les comprimés

## Autres informations

- Posologie : Initiation à la dose de 0,25 mg/kg x3/j
- Afin de minimiser le risque d’erreur médicamenteuse :
- La concentration de ces spécialités est différente de celle de certaines préparations hospitalières
- Le mode d’administration est également différent : seringue doseuse ou dispositif compte-goutte. L’administration ne doit se faire qu’avec ces dispositifs
- Un étiquetage spécifique rappelle le dosage de la spécialité NIFEDIPINE RATIOPHARM 20 mg/ml solution buvable en gouttes : 1 mL = 20 mg = 20 gouttes
- Dans le cas où un logiciel d’aide à la prescription est utilisé, s’assurer que les dosages respectifs de ces deux produits (soit 5 mg/ml et 20 mg/ml) sont bien pris en compte pour tout calcul posologique

RCP Espagnol (version traduite en anglais en date du 19/04/2019) RCP Allemand (version en date du 02/08/2019)

## Faire une demande d'AAC (autorisation d’accès compassionnel)

Se connecter à e-Saturne pour faire une demande d'AAC

## En cas d'indisponibilité d'e-Saturne

Toutes vos demandes **concernant un support informatique de l’application e-saturne** doivent désormais passer par le formulaire dédié